

Faire un don mensuel


Simple : Le principe consiste à donner chaque mois 2 euros ou plus.

Souple : A tout moment, vous pouvez cesser votre prélèvement par simple appel téléphonique, courrier postal ou électronique. Vous disposez également de la possibilité de diminuer le montant de votre don mensuel si vous le souhaitez.

Avantage : Grâce à votre générosité, vous déduisez 66% de la somme versée (dans la limite de 20% du revenu imposable). Ainsi, par exemple, un don annuel de 50 euros ne revient en fait qu'à 17 euros pour l'année. Votre reçu de déduction fiscale vous permettra en effet de soustraire 33 euros du montant total de vos impôts.

En soutenant le GSCF, vous recevrez régulièrement notre lettre d'informations, notre magazine... Vous pouvez également consulter notre site Internet www.gscf.fr quotidiennement actualisé, vous disposerez également d'un code d'accès privé pour notre site.

Informations concernant votre RIB

	Relevé d'Identité Bancaire	SPECIMEN
Banque :	12548	→ RIB
Guichet :	02998	
N° de compte :	00000001500	
Clé RIB :	86	
Nom du titulaire :	Mme Catherine SPECIMEN	
Domiciliation :	AXA Banque	→ IBAN
N° IBAN (international) :	FR76 1254 8029 9800 0000 0150 086	
Bank Identification Code :	AXABFRPP	→ BIC

Nous écrire sans affranchir à : GSCF – Libre réponse 78505 - 59659 Villeneuve d'Ascq

Don par prélèvement automatique

- Le prélèvement de mieux répartir votre soutien
- Il peut être interrompu à tout moment sur simple demande de votre part.

**N° national d'émetteur
485085**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvement établis à mon nom qui seront présentés par l'association GSCF.

J'ai bien noté que je reste libre de suspendre mes versements à tout moment.

N'oubliez pas de joindre un relevé d'Identité Bancaire

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :@.....

Date :

Signature :

Compte à débiter

Établissement :

Code Guichet :

Numéro de compte :

Clé RIB :

Code IBAN :

Code BIC :

Nom de ma banque :

Adresse complète :

Je choisis le montant mensuel de mon parrainage :

- 2 Euros / mois, soit 0,68 euros après déduction d'impôt
- 5 Euros / mois, soit 1,70 euros après déduction d'impôt
- 10 Euros / mois, soit 3,40 euros après déduction d'impôt
- 20 Euros / mois, soit 6,80 euros après déduction d'impôt
- Autre montant :/mois